



PRÉFET DE LA HAUTE- SAÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Vesoul, le 29 juin 2022

Un soutien financier pour 18 communes haut-saônoises à forte dépendances de ressources forestières

Les effets de la crise des scolytes a fragilisé les collectivités du département fortement dépendantes à la ressource forestière.

Ce sujet, particulièrement sensible en Haute-Saône, fait l'objet d'un travail en étroite collaboration entre l'association départementale des communes forestières (COFOR) et les services de l'État, notamment l'Office national des forêts (ONF).

Dans ce contexte, le Gouvernement a déployé un dispositif de soutien d'environ 1 million d'euros, adapté aux spécificités de chaque territoire.

Un montant global prévisionnel de 186 103,51 € est accordé à 18 communes de la Haute-Saône en fonction de caractéristiques locales. Le Préfet est chargé de faire procéder à son versement.

Face aux défis majeurs de la filière forêt bois, l'État est pleinement engagé aux côtés des collectivités territoriales dans cet effort collectif d'accompagnement de son évolution en profondeur.

**Bureau de la Représentation de l'État
et de la Communication Interministérielle**

Tél. : 03 84 77 70 12
Mél : pref-communication@haute-saone.gouv.fr

1 rue de la préfecture
70 000 VESOUL

www.haute-saone.gouv.fr

@Prefet70  

COMMUNES BÉNÉFICIAIRES	MONTANTS DU SOUTIEN
QUERS	36 324,48 €
CEMBOING	22 928,53 €
MERSUAY	19 171,18 €
BOULIGNEY	17 822,45 €
FONTAINE-LES-LUXEUIL	16 399,63 €
SELLES	10 310,97 €
AMBLANS-ET-VELOTTE	10 054,21 €
CHAVANNE	9 432,83 €
ROCHE-MOREY (LA)	9 073,45 €
CUVE	8 850,17 €
OIGNEY	7 169,44 €
CORNOT	6 531,06 €
FONDREMAND	4 834,22 €
ETOBON	2 158,39 €
VILLERS-LES-LUXEUIL	2 045,05 €
BAULAY	1 746,54 €
NOIDANS-LE-FERROUX	813,45 €
CROMARY	437,48 €
TOTAL	186 103,51 €

**Bureau de la Représentation de l'État
et de la Communication Interministérielle**

Tél. : 03 84 77 70 12
Mél : pref-communication@haute-saone.gouv.fr

1 rue de la préfecture
70 000 VESOUL

www.haute-saone.gouv.fr

@Prefet70  